



SOCIÉTÉ SAINTAISE DE TIR

Relevé de décision de la Réunion du Comité Directeur du 04 juin 2024

Au Stand de tir "Papy Rouland" à SAINTES

*

Présents : Messieurs Jean-Pierre BERNARD, Christophe JACQUES, Frédéric LASSIRE, Nicolas LESUEUR, Reynald LERICHE, Anthony MEHAUT, Bruno MARCEAU, Benjamin RHIM, Jean-Frédéric THOMAS, Régis VIGNAUD.

Absents excusés : Messieurs Franck BOCHER, Patrice GALLERNE, Jean-Claude VERT.

Secrétaire de séance : Christophe JACQUES

La réunion est ouverte à 19H45.

Objet de la réunion : Préparer la clôture de la saison actuelle et le début de la nouvelle, les travaux à réaliser.

Préambule : Cathy a démissionné mais la lettre n'a pas été retrouvée. Elle continue néanmoins à gérer le dossier assurance en cours.

En date du 29 mai, notre assurance la MACIF a envoyé un courrier indiquant qu'elle nous verserait la somme de 1359.70€ pour « dommage aux embellissements » concernant le dégât des eaux dans le bureau.

Rien pour l'instant concernant les dégâts sur le matériel informatique et le système de surveillance vidéo, ni sur le recours pour perte de jouissance.

Clôture de la saison :

- Le club compte 276 adhérents, 32 femmes et 244 hommes.
- La licence n'augmentera pas pour les saisons sportives 2024/2025 et 2025/2026 sauf augmentation ligue ou fédération soit 160€ l'adhésion et 20€ supplémentaire de forfait annuel pour prêt d'armes.

En attendant les conclusions du recours pour perte de jouissance qui n'est toujours pas statué, le comité directeur vote à l'unanimité une remise de 10€ pour la reprise de licence des adhérents 2023/2024 ayant subi le préjudice (mais un don est toujours possible car le club fait une avance de trésorerie d'environ 3000€).

De plus, pour compenser également une partie du préjudice, le club sera ouvert en juillet le jeudi de 16h30 à 20h, le samedi de 14h à 17h et le dimanche de 9h à 11h30. Le mois d'août reste inchangé avec une ouverture uniquement le dimanche de 9h à 11h30.

Complément de travaux :

- L'achat des 15 pare-balles du club de Rochefort est confirmé, pour une installation au pas de tir 50m 22LR. La récupération devrait s'effectuer en juillet en fonction des disponibilités des bénévoles, les deux présidents doivent se contacter pour finaliser cela.
- Au 100m, suite aux retours des premières séances de la Police, un complément de cailloux (bleu) sera réalisé sur 10m supplémentaires côté cibles, ainsi qu'une allée de 1m de large depuis le pas de tir.
- Au 50m tout calibre, des bastaings doivent être remplacés sur le pare-balle du pas de tir.
- Au 25m, la séparation entre les postes de tir sera à terminer sur la partie gauche, et les sandows à changer sur la partie droite. Une étude sur la faisabilité d'installer un deuxième module de 5 gongs doit être réalisé (car le premier est souvent très utilisé), ainsi qu'un arbre à duel. L'aspect ludique de ce type de matériel est apprécié par les tireurs. L'ensemble des travaux est voté à l'unanimité.

Toutes les bonnes Ames seront les bienvenus pour les travaux

Nouvelle saison sportive :

- L'année étant électorale, le comité directeur doit démissionner le 31 août 2024.
- Un email doit être envoyé à tous les adhérents concernant la candidature au nouveau comité directeur pour les 4 prochaines années. La date butoir de réponse est fixée au 31 juillet 2024.
- Afin de préparer l'Assemblée Générale Extraordinaire, **le comité directeur se réunira le 2 août 2024.**
- Une reprise de licence uniquement sera possible les mardi 27, mercredi 28 et jeudi 29 août de 14h à 18h (mettre au préalable son nouveau certificat médical valide sur EDEN).
- Le club sera présent le 31 août et le 1^{er} septembre 2024 au « Village des Associations » de Saintes.
- Le club rouvrira le mardi 3 septembre 2024 à 17h30.
- Les « portes ouvertes » se dérouleront le samedi 7 septembre 2024 de 10h à 18h, avec repas offert par le club aux bénévoles.
- Le challenge inter-entreprises est prévu le 12 septembre au jardin public de Saintes.
- **La date de l'assemblée générale extraordinaire est fixée au 21 septembre 2024.**
- Le challenge annuel de la SST est prévu le 5 et 6 octobre, une semaine avant celui de Marennes.

Divers :

- Le Super U de GEMOZAC renouvelle la convention avec le club concernant les « tickets U », distribués sous condition d'achat, à partir du 26 août. Rappel : il en est de même avec l'Hyper U de SAINTES.
- Le paiement par ticket des boissons ne sera plus possible à partir du premier septembre : pensez à les utiliser avant.
- Thibaut SEGUIN se propose pour fabriquer en imprimante 3D des drapeaux de sécurité à l'effigie du club, qui lui fournira la matière première.
- La maquette de la broderie du safari a été récupérée. Une communication sera faite aux adhérents ultérieurement.

Clôture de la séance à 22h45

Le Président,
Jean-Pierre BERNARD

Le secrétaire de séance
Christophe JACQUES

Validé le 8/06/24

Validé le 08/06/24



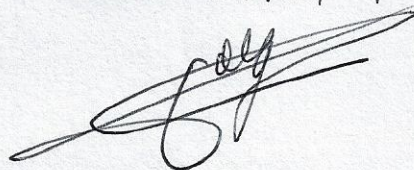
Société Saintaise de Tir

Stand "Papy Rouland"

1, Rue Chante Caille

17100 SAINTES

Tél: 05 46 97 87 95



Société Saintaise de Tir stand "PAPY ROULAND" – ZI des Charriers – 1 Rue chante Caille 17100 SAINTES

Tél. : 05 46 97 87 95 – Courriel : tirsaintes17@orange.fr – <https://www.societesaintaisedetir.fr>

Siret n° 447 846 965 00013 – Siren n° 447 846 965